

20
25

VOTRE VOTE COMPTÉ !

TROUSSE D'OUTILS VISANT À
PROMOUVOIR LE VOTE EN VUE
DES ÉLECTIONS DE 2025

L'ASSOCIATION NATIONALE FEMMES ET DROIT



nawl
anfd



Celebrating the Legacy
Célébrer l'héritage

Defining the Future
Définir l'avenir

Votre vote compte !

Ce printemps, des millions de Canadien·nes contribueront à façonner l'avenir de notre pays en votant aux élections fédérales. Voter est toujours important. Il s'agit d'une excellente occasion de faire entendre votre voix sur les questions qui vous tiennent à cœur.

Il est facile d'oublier combien de personnes seront touchées par le résultat de cette élection. Le gouvernement fédéral adopte des lois qui touchent tout le monde : les enfants qui méritent le meilleur départ dans la vie, les jeunes qui ont besoin d'un emploi stable et d'un logement abordable, les familles qui ont du mal à payer leur épicerie et d'autres produits de première nécessité, ainsi que les personnes âgées qui dépendent du revenu de leur régime de retraite de l'État pour vivre dans la dignité.

Les lois et les programmes fédéraux ont une incidence sur les priorités de la plupart des personnes : la crise du logement, l'économie et la sécurité d'emploi, l'environnement, l'accès aux soins de santé et à d'autres programmes sociaux et bien d'autres encore. Votre vote contribuera à déterminer quel parti fédéral formera le gouvernement et se penchera sur les questions qui touchent votre vie quotidienne et celle de nombreuses autres personnes.

Cette trousse d'outils a été créée pour vous fournir les renseignements dont vous avez besoin pour voter aux prochaines élections, car votre vote compte. Nous méritons un avenir où chaque personne au Canada peut prospérer, peu importe son lieu de résidence ou son apparence. Nous devrions exiger des politiques qui favorisent l'égalité, stimulent la croissance économique, protègent nos droits de la personne et rendent nos communautés plus sûres. Votons pour des dirigeant·es qui renforceront notre pays en accordant la priorité à notre bien-être collectif.

C'est lorsque nous exigeons mieux que les choses changent !

Cette trousse d'outils a été produite en collaboration avec la campagne « Exigeons mieux »

« Exigeons mieux » est une campagne de sensibilisation nationale, non partisane et bilingue visant à rallier la population canadienne autour de l'idée que la justice de genre et la prospérité économique sont liées. Pour en savoir plus sur la façon dont vous pouvez exiger mieux de nos politicien·nes, scannez le code QR ou rendez-vous sur exigeonsmieux.ca



VOTRE VOTE COMPTE !

PRÉPAREZ-VOUS À VOTER PAR
ANTICIPATION OU LE JOUR DE L'ÉLECTION

Vote par anticipation : 18, 19, 20 et 21 avril 2025
Jour de l'élection : 28 avril 2025

JOUR DE
L'ÉLECTION

28
AVRIL

PRÉPAREZ-VOUS À VOTER

Pour voter aux élections fédérales, vous devez être citoyen·ne canadien·ne et avoir au moins 18 ans le jour de l'élection. Si vous répondez à ces critères, vous pouvez voter aux élections ! Suivez les étapes ci-dessous pour vous assurer que vous pouvez voter et contribuer à façonner l'avenir de notre pays.

1 ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE INSCRIT·E :

Pour voter aux élections fédérales, vous devez être inscrit·e sur la liste électorale. Le fait de vous inscrire à l'avance accélérera et facilitera le processus de vote, bien que vous puissiez toujours vous inscrire au bureau de vote lorsque vous irez voter. Pour ajouter vos renseignements, les mettre à jour ou les confirmer, consultez elections.ca ou scannez le code QR. Vous devrez télécharger une preuve d'identité et d'adresse.



2 DÉCIDEZ POUR QUI VOUS VOULEZ VOTER :

Lorsque vous décidez pour qui voter, il est important de réfléchir aux questions qui vous tiennent à cœur et de considérer quel parti ou candidat·e correspond à vos valeurs. Consultez elections.ca et entrez votre adresse pour voir la liste de tou·tes les candidat·es de votre circonscription. Cette liste vous indiquera également à quel parti appartient chaque candidat·e. Si vous ne savez pas pour qui voter, voici quelques outils pour vous guider :

EXIGEONS MIEUX

« Exigeons mieux » démontre comment des politiques sociales fortes, comme les services de garde d'enfants, l'assurance-médicaments et l'accès à des logements abordables contribuent à bâtir une économie forte. Pour en savoir plus, consultez le site exigeonsmieux.ca

LA BOUSSOLE ÉLECTORALE

La Boussole électorale est un outil développé par des politologues pour vous aider à explorer comment vos opinions s'alignent sur celles des partis. En savoir plus sur [Radio-Canada](https://radio-canada.ca).

LES PLATEFORMES DES PARTIS

Chaque parti a son propre site Web où vous pouvez en apprendre davantage sur sa plateforme. Bon nombre de candidat·es ont également leur propre site Web où vous pouvez en apprendre davantage.

ALLEZ VOTER !

OÙ VOTER :

Les électeur·ices inscrit·es recevront par courrier une carte d'électeur·ice indiquant quand et où voter. Vous pouvez aussi consulter elections.ca et entrer votre adresse pour trouver le bureau de vote qui vous a été attribué.

VOTEZ D'AVANCE :

Il est fortement recommandé de prévoir de voter par anticipation. Cela vous évitera tout retard imprévu qui pourrait vous empêcher de vous rendre aux urnes le jour de l'élection.

▶ VOTEZ LES JOURS DE VOTE PAR ANTICIPATION :

- Votez au bureau de vote qui vous a été attribué entre 9 h et 21 h le vendredi 18 avril, le samedi 19 avril, le dimanche 20 avril et le lundi 21 avril 2025.

▶ VOTEZ À N'IMPORTE QUEL BUREAU D'ÉLECTIONS CANADA :

- Votez en personne à n'importe quel bureau d'Élections Canada jusqu'au mardi 22 avril 2025 à 18 h.

▶ VOTEZ PAR LA POSTE :

- Si vous ne pouvez pas voter en personne, vous pouvez demander à voter par la poste. Sachez que des dates limites s'appliquent. Consultez elections.ca pour plus d'informations.

VOTEZ LE JOUR DE L'ÉLECTION :

Si vous ne pouvez pas voter par anticipation, vous pouvez voter au bureau de vote qui vous a été attribué le **lundi 28 avril 2025**. Les bureaux de vote sont ouverts pendant 12 heures (les heures d'ouverture varient selon le fuseau horaire).

IDENTIFICATION :

Pour pouvoir voter aux élections fédérales, vous devez être en mesure de prouver votre identité et votre adresse. Si vous n'avez pas de pièce d'identité, vous pouvez tout de même voter si vous établissez votre identité et votre adresse par écrit et demandez à une personne d'être votre répondant·e. Consultez le document ci-joint pour plus d'informations.

LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉLECTEUR·ICE :

Votre voix et votre vote comptent ! Utilisez cette liste de contrôle pour vous assurer que vous êtes prêt·e :


- | | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Inscrivez-vous à l'avance pour faciliter et accélérer le processus de vote. | <input type="checkbox"/> | Trouvez l'emplacement de votre bureau de vote et imprimez les indications pour vous y rendre ou planifiez votre itinéraire. |
| <input type="checkbox"/> | Ajoutez les dates du jour de l'élection et du vote par anticipation dans votre calendrier et programmez un rappel sur votre téléphone. | <input type="checkbox"/> | Consultez la liste des pièces d'identité acceptées et apportez votre carte d'information de l'électeur·ice. |

Préparez vos pièces d'identité pour voter

Trois options pour prouver votre identité et votre adresse

Pour voter, vous devez être citoyen canadien et avoir au moins 18 ans le jour de l'élection.


Option 1



Présentez une de ces pièces d'identité

- votre permis de conduire
- toute autre carte délivrée par un gouvernement canadien (fédéral, provincial, territorial ou local) portant vos photo, nom et adresse actuelle

Option 2



Présentez deux pièces d'identité

Les deux doivent porter votre nom et au moins l'une d'elles votre adresse actuelle.


Exemples :

- carte d'information de l'électeur et état de compte bancaire
- facture d'un service public et carte d'identité d'étudiant

Vous n'avez pas ces pièces d'identité? Aucun problème!

Consultez la **liste des pièces d'identité acceptées pour l'option 2** ci-dessous.

Option 3



Si vous n'avez pas de pièce d'identité

Vous pouvez tout de même voter si vous établissez votre identité et votre adresse par écrit et demandez à une personne d'être votre répondant. Cette personne doit vous connaître et être inscrite à votre bureau de vote.

Le répondant doit prouver son identité et son adresse, et il ne peut répondre que d'une seule personne (excepté dans les établissements de soins de longue durée).

D'un gouvernement ou d'un organisme gouvernemental

- avis de cotisation d'impôt sur le revenu
- avis de cotisation ou d'évaluation de l'impôt foncier
- carte d'assurance-maladie
- carte d'assurance sociale
- carte d'identité d'une régie des alcools
- carte d'identité des Forces canadiennes
- carte de bibliothèque
- carte ou certificat de citoyenneté canadienne
- carte de la Sécurité de la vieillesse
- carte de libéré conditionnel
- carte de membre d'une bande
- carte de Métis
- carte d'identité de santé d'Anciens Combattants
- carte de transport en commun
- carte délivrée par une autorité locale inuite
- certificat de naissance
- carte de statut d'Indien ou confirmation temporaire de l'inscription
- chèque ou talon de chèque du gouvernement
- document de propriété d'un véhicule
- passeport canadien (accepté seulement comme preuve d'identité)
- permis d'arme à feu
- permis ou carte de pêche, de piégeage ou de chasse
- relevé de prestations du gouvernement

D'Élections Canada

- carte d'information de l'électeur
- formulaire de révision ciblée remis aux résidents d'établissements de soins de longue durée

D'un établissement d'enseignement

- carte d'identité d'étudiant
- correspondance provenant d'une école, d'un collège ou d'une université

D'un établissement ou d'un organisme de soins de santé

- bracelet d'identité délivré par un hôpital ou un établissement de soins de longue durée
- carte d'hôpital
- carte d'une clinique médicale
- carte de donneur de sang
- carte de l'INCA
- étiquette sur un contenant de médicaments sous ordonnance

D'une institution financière

- carte de crédit
- carte de débit
- certificat, police ou relevé d'assurance
- chèque personnel
- convention hypothécaire ou état de compte de prêt hypothécaire
- état de compte bancaire
- état de compte d'une caisse populaire
- état des prestations d'un régime de retraite
- relevé de carte de crédit

D'un organisme privé

- bail ou sous-bail d'habitation
- carte d'employé
- facture d'un service public (p. ex. électricité, eau, services de télécommunication, comme le téléphone, la télévision par câble ou la télévision par satellite)

Lettres de confirmation

- lettre d'un curateur public ou d'un tuteur public
- lettre de confirmation de résidence délivrée par l'autorité responsable d'une bande ou d'une réserve des Premières Nations ou une autorité locale inuite
- lettre de confirmation de résidence, attestation de séjour, formulaire d'admission ou relevé de prestations délivré par l'autorité responsable :
 - d'une résidence pour étudiants
 - d'une résidence pour personnes âgées
 - d'un établissement de soins de longue durée
 - d'un refuge
 - d'une soupe populaire
 - d'un établissement résidentiel communautaire

D'autres pièces d'identité pourraient être ajoutées. Nous acceptons les relevés de comptes et les factures électroniques imprimés ou montrés sur un appareil mobile.

La liste complète des pièces d'identité acceptées est offerte en plusieurs langues à elections.ca.
Pour d'autres formats, comme le braille et l'audio, téléphonez au 1-800-463-6868.

Lettre de confirmation de résidence

Vous pouvez utiliser cette lettre comme preuve d'adresse – avec une deuxième pièce d'identité – pour vous inscrire et voter à une élection fédérale.

Renseignements importants :

- Cette preuve d'adresse sera valide **seulement** si elle est signée par l'administrateur d'une résidence pour étudiants, d'une résidence pour personnes âgées, d'un établissement de soins de longue durée, d'un refuge, d'une soupe populaire, d'une bande ou d'une réserve des Premières Nations, d'une autorité locale inuite, d'une autorité d'établissement métis de l'Alberta ou d'un établissement résidentiel communautaire (CCC/CRC).
- Si vous résidez dans l'un des établissements énumérés ci-dessus ou si vous y recevez des services, imprimez cette lettre et demandez à l'administrateur de la remplir et de la signer.
- L'administrateur devrait communiquer avec le directeur du scrutin* pour s'assurer que l'établissement figure sur la liste d'Élections Canada†. Si ce n'est pas le cas, cette lettre ne sera pas acceptée aux bureaux de vote.
- Lorsque vous irez vous inscrire et voter, apportez cette lettre ainsi qu'une deuxième pièce d'identité portant votre nom. Choisissez une pièce parmi celles qui sont énumérées sur notre site Web.

Je confirme que la personne nommée ci-dessous :

(Prénom et nom de famille de l'électeur)

Réside ou reçoit des services à :

(Nom complet et adresse de l'établissement)

Nom complet, titre, adresse et numéro de téléphone de l'administrateur :

(Signature de l'administrateur de l'établissement)

(Date)

* Les coordonnées des directeurs du scrutin sont affichées sur le site Web d'Élections Canada une fois l'élection déclenchée.

† La *Liste des établissements désignés* (EC 50054-1) n'est publiée qu'une fois l'élection déclenchée. Des établissements peuvent y être ajoutés après le déclenchement de l'élection.

Remarque : Toute personne qui demande volontairement d'être inscrite sur la liste électorale d'une section de vote dans laquelle elle ne réside pas habituellement commet une infraction à la *Loi électorale du Canada*, sauf dans les cas où la Loi l'autorise à le faire.

50



50



Cette trousse d'outils a été produite par l'Association nationale Femmes et Droit. L'ANFD a pour mission de faire avancer l'égalité réelle pour toutes les femmes au Canada par le biais de la réforme du droit, en particulier au niveau fédéral. Depuis notre création en 1974, nous avons influencé de nombreuses lois et politiques canadiennes, et avons ainsi contribué à l'atteinte de jalons importants pour les droits des femmes.

50

50



50



50



50

Celebrating the Legacy
Célébrer l'héritage

Defining the Future
Définir l'avenir



50

50